

Zone du Réseau Local Multidisciplinaire de la Région du Centre

Le RLM RC travaille avec les médecins généralistes établis dans les entités de :



Les rôles du Réseau Local Multidisciplinaire

1. **Vous soutenir** ainsi que les soignants dans les démarches administratives du trajet de soins.
2. Etre un **point de relais** pour vous informer de vos avantages, ce à quoi vous avez droit via votre trajet de soins.
3. Vous renseigner un **répertoire de soignants** (diététiciens, podologues) présents dans votre région.
4. Vous proposer de participer à des **projets et activités bénéfiques pour votre santé** (projet pilote, conférences, ateliers, etc.).

Réseau Local Multidisciplinaire de la région du centre



Rue Hamoir 164
7100 La Louvière

*Nous sommes situés au 1^{er} étage,
au-dessus du centre de médecine de la Louve (accès par le côté gauche).*



www.rlmrc.be



du lundi au vendredi de 9h à 13h.

Trajet de soins : Diabète de type II



© PhotoMIX Ltd.



Pour votre santé, l'union fait la force !

Avec le soutien de :



J'ai un problème de diabète de type II : puis-je bénéficier d'un trajet de soins ?

Critères médicaux :

- Contrôle du diabète **insuffisant** lors d'un **traitement oral maximal** et un traitement par injection est envisagé.

ou

- Avoir **1 à 2 injections d'insuline par jour.**

ou

- Avoir un traitement par **incrétinomimétique de courte ou longue durée d'action.**

Attention : Il faut être âgé de plus de 18 ans et ne pas être enceinte.

Vos obligations en tant que patient :

- **Consulter minimum 2x/an votre médecin généraliste**, celui qui possède votre Dossier Médical Global (**obligatoire**).
- **Consulter 1X/an votre diabétologue**, celui ayant signé votre contrat de trajet de soin.

Attention : En cas de changement de médecin généraliste ou du diabétologue, le contrat est annulé et doit être refait avec les nouveaux intervenants. Le RLM RC est là pour vous aider.

Débuter un trajet de soins : diabète de type II

Les étapes :

1. **Faire remplir et signer votre contrat trajet de soins (TDS) et la fiche administrative** par vous et votre diabétologue (*votre médecin généraliste peut également initier le TDS*).
2. **L'hôpital transmet le contrat** de TDS au Réseau Local Multidisciplinaire (RLM RC).
3. **Le RLM RC se charge de la signature manquante et récupère les prescriptions** du médecin généraliste .
4. Le **RLM RC soumet le contrat auprès de votre mutuelle** (médecin conseil).
5. Dès que **votre mutuelle donne son accord** pour entrer en TDS, **le RLM RC transmet votre dossier à une infirmière spécialisée pour débiter vos séances d'éducation**. Le RLM vous fournit des **renseignements complémentaires**.

Contactez-nous



secretariat@rlmrc.be



064/44 95 15 de 9h à 13h.



@Réseau Local Multidisciplinaire
RLM RC

Avantages d'un trajet de soins : diabète de type II

1. **Remboursement complet des consultations** chez votre médecin généraliste (sauf à domicile) et chez votre diabétologue.
2. **Remboursement complet** de vos **séances d'éducation au diabète** afin de gérer au mieux votre maladie (autonome).
3. **Remboursement complet** d'un **glucomètre (1x/3ans)** des **tigettes et des lancettes (1X/6mois)** sur prescription médicale, délivrés par votre pharmacien (si injection).
4. **Remboursement partiel** de séances de **diététique et de podologie**.
5. **Remboursement de certains médicaments** sans aucune démarche administrative et un plus grand soutien par vos soignants.

Objectif

Eviter les complications à long terme liées à cette maladie chronique.